

DCM N°17 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique -DAMEVIN Doriane - DEJEAN Jocelyne -GARIBALDO Yves – LOSCHI Bernadette – NICOL Kévin - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly-

- MEMBRE ABSENT : NÉANT

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

27/03/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

03/04/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

21/04/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

21/04/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 15

-PRÉSENTS : 15

-VOTANTS : 15

**OBJET : DÉSIGNATION DES MANDATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M.
« LES FORCES DU BACHEUX » ET VALIDATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA
RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT.**

Délibération du Conseil Municipal N° 17/2026

- 1^{ère} partie de la DCM : « DÉSIGNATION DES MANDATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M. « LES FORCES DU BACHEUX »

- Votants : 15
15 voix POUR

Sur proposition de M. Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE les 3 membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION au sein de la S.E.M. « LES FORCES DU BACHEUX » :

- TITULAIRE : M. LAZZARO Dominique, MAIRE.
- SUPPLÉANT : M. CHANUT Lionel
- MEMBRE EXTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : M. TOGNET André.

- 2ème partie de la DCM : « VALIDATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ».

- Votants : 15
12 voix POUR
3 voix CONTRE : Mme LOSCHI Bernadette – MM CLÉMENT Pierre-Benoît – NICOL Kévin
Raison du vote contre : « Nous militons contre le cumul des indemnités ».

Conformément à l'article 22.2 des statuts de la SEM « LES FORCES DU BACHEUX » et aux décisions prises par son Conseil d'Administration les 24 juin 2008 et 4 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

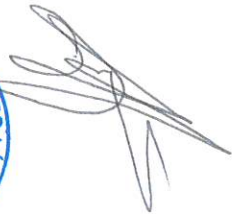
- AUTORISE M. LAZZARO Dominique, MAIRE, à percevoir la rémunération au taux maximum prévue et votée par le Conseil d'Administration suivant les statuts de cette même SEM. (montant correspondant à 16,5 % de l'indice 1022).

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 20 avril 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance

